

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'acquisition d'un véhicule de services 9 places

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2023-CC-081 en date du 13 avril 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant la nécessité pour les besoins de service de Hautes Terres Communauté de disposer d'un véhicule de service 9 places ;

Considérant les financements obtenus dans le cadre de l'appel à projets « Avenir Montagnes Mobilité » ;

Considérant l'offre de la Société SAS AUM' LOC ;

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 dépenses d'investissement chapitre 21 immobilisations corporelles, article 21828 matériel de transport – Autres opération 193 Equipements mobilité ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour l'acquisition d'un véhicule 9 places de marque NISSAN NV300 pour un montant de 19 500 € HT soit 23 400 € TTC ;

Article 2 : De préciser que les frais de carte grise s'élèvent à 314.76 € ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.